

Les élections au Parlement européen

Votre voix compte!

Le vendredi 7 juin 2024
14h00 - 22h00

Le samedi 8 juin 2024
8h00 - 14h00



INTEGRAČNÍ
CENTRUM
PRAHA



Qui peut voter pour le Parlement européen ?

Les citoyens et citoyennes de la République tchèque et des autres États membres de l'UE, qui auront atteint l'âge de 18 ans au plus tard le deuxième jour des élections et qui sont inscrits en République tchèque pour une résidence permanente ou temporaire, et ce, au moins 45 jours avant les élections.

Que dois-je faire si je veux voter ?

Les citoyens et citoyennes de l'UE doivent s'inscrire pour voter 40 jours avant le premier jour des élections. Les citoyens tchèques n'ont pas besoin de s'inscrire, les autorités le font automatiquement pour eux.

LES ETAPES:

1. Où dois-je m'inscrire ?



Si vous prévoyez de voter pour la première fois, demandez l'inscription sur la liste électorale pour les élections au Parlement européen au bureau municipal de votre lieu de résidence. À Prague, vous pouvez le faire au **bureau de la municipalité compétente, département des affaires civiles et administratives („odbor občansko-správních agend“)**. La demande doit être soumise en personne. Vous trouverez un modèle sur **le site du ministère de l'intérieur**. Lors de la soumission, vous devez prouver votre identité (avec une pièce d'identité valide, un passeport ou une carte de résident permanent de l'UE, ainsi qu'un éventuel certificat de résidence temporaire ou une attestation d'inscription). Des informations détaillées sur l'inscription sont disponibles sur **le Portail de l'administration publique**.

Si vous avez déjà voté aux élections au Parlement européen dans le passé sur le territoire tchèque, vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale et vous n'avez rien d'autre à faire.

2. Où les élections ont-elles lieu ?



Le bulletin de vote est remis dans un bureau de vote désigné en fonction de votre résidence permanente. Pour la liste des bureaux de vote, veuillez consulter le site web de votre municipalité.

Où trouverai-je les résultats des élections ?

Les résultats seront publiés sur **le site spécialisé du Parlement européen**.

3. Qui sont les candidats et pour quels partis politiques puis-je voter ?



La liste des candidats et des partis politiques enregistrés sera publiée 48 jours avant les élections sur **le site web de l'Office tchèque des statistiques**. Vous ne pouvez choisir que parmi les candidats tchèques. La République tchèque élira 21 députés au Parlement européen. Si vous souhaitez voter pour les candidats de votre pays, ne vous inscrivez pas sur la liste électorale et contactez votre représentation diplomatique en République tchèque (ambassade/consulat).

4. Où puis-je obtenir les bulletins de vote et comment se déroule le vote ?



Les bulletins de vote vous seront envoyés dans votre boîte aux lettres à votre résidence permanente au plus tard 3 jours avant les élections. Les bulletins sont également disponibles directement dans le bureau de vote. Lorsque vous arrivez au bureau de vote, vous devez présenter une pièce d'identité valide ou un passeport valide. Assurez-vous également d'apporter une preuve de résidence en République tchèque. Chaque bulletin de vote présente la liste des candidats d'un parti politique. Vous pouvez utiliser jusqu'à 2 votes préférentiels en encerclant le numéro de séquence d'un candidat spécifique, ce qui augmente ses chances d'être élu. N'oubliez pas de placer le bulletin de vote dans l'enveloppe ! Pour en savoir plus sur le déroulement du vote, consultez **le site web du ministère de l'intérieur**.

Pour plus d'informations, consultez <https://www.elections.europa.eu/>

